

## **Année 1998 - Marché de branchements au réseau d'eau - Passation de marché sur appel d'offres**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Les travaux de terrassement nécessaires pour la réalisation des branchements d'eau sont confiés à l'entreprise. Il convient de prendre les dispositions pour permettre de désigner l'entreprise adjudicataire des travaux de terrassement pour l'exécution des branchements neufs au cours de l'année 1998.

Un marché de travaux publics à bons de commande sera conclu avec l'entreprise retenue pour un montant compris entre 350 000 F au minimum et 1 200 000 F hors taxe au maximum. Le montant du marché sera tributaire du nombre de branchements à réaliser.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du Service des Eaux, chapitre 892 - article 2315 - code programme 00512 - code service 30700.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir après appel d'offres ainsi que le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1998 du Service des Eaux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie - Réseaux - Transports, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 2 janvier 1998.*